



Commune de CHAMPOSOULT

Les sources du « Val Bequet »

ESTIMATION SOMMAIRE DES COUTS DE PROTECTION DES CAPTAGES

Les Périmètres de protection rapprochée (PPR), proposés par M. DUGUE Hydrogéologue agréé recouvrent principalement des prairies naturelles.

La perte de valeur vénale des terrains ainsi que les manques à gagner doivent être indemnisés, conformément à l'article L 1321.3 du Code de la Santé Publique.

Les versements des indemnités ainsi que les éventuels achats de terrain auront lieu après la Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection et sont à la charge du SIAEP de CHAMPOSOULT.

1 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Les parcelles des PPI sont en majeure partie propriétés du SIAEP de Champosoult, il reste à acquérir une partie (parcelle A164) du chemin d'accès aux captages C1&C2 et à la station de traitement, ainsi qu'une partie de la parcelle B246 pour regrouper les captages C3&C4 dans un même PPI. Ces parcelles devront être closes conformément à la législation.

Des aménagements seront à réaliser. Leur coût est estimé à environ **157 000 €** et est inclus dans la simulation. Cette estimation sera réévaluée après signature de l'arrêté préfectoral et études complémentaires.

La répartition serait la suivante :

- Acquisition et défrichage des parcelles :	10 000 €
- Pose de clôtures et portails :	46 000 €
- Dispositif anti-intrusion, télésurveillance :	13 000 €
- Caniveau ou fossé autour des sites :	4 000 €
- Renouvellement des capots :	28 000 €
- Remise en état et mise en conformité des ouvrages :	18 000 €
- Maîtrise d'œuvre et frais divers :	12 000 €

Soit un total de 131 000 € HT et **157 000 €** TTC pour la partie « périmètres de protection immédiate ».

2 - INDEMNITES AUX PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS EN COMPENSATION DES SERVITUDES APPLIQUEES SUR LES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Le bureau d'étude ITEA, Experts agricoles et fonciers ont été chargés par le S.D.E. de réaliser une étude technico-économique pour évaluer le coût prévisible engendré par ces périmètres.

Cette étude n'étant pas versée au présent dossier en voici les conclusions :

Caractéristiques du périmètre de protection rapprochée

Le périmètre de protection rapprochée se situe sur la commune de CHAMPOSOULT. Sa superficie est d'environ 56 hectares : environ 16 hectares en zone sensible et environ 40 hectares en zone Complémentaire.

Le périmètre de protection rapprochée est majoritairement en prairies naturelles. Le reste est planté (verger) ou boisé ou à d'autres usages (PPI, Terrains d'Agrément)

Exploitations agricoles et propriétés concernées

3 exploitations ont été analysées et 19 propriétés recensées.

Les emprises des périmètres de protection sur les surfaces agricoles utiles sont variables : de 3,7 % à 39,4 % (double actif).

Bilan des incidences sur les exploitations agricoles

La contrainte agronomique la plus pénalisante est l'interdiction de pâturage conduisant à la destruction du couvert végétal (surpâturage) qui demandera aux exploitants une vigilance accrue vis-à-vis du pâturage dans les prairies pâturées. Par ailleurs, le déplacement d'une fumière nécessitera d'estimer s'il y a une incidence pour un exploitant.

Afin d'apprécier les enjeux financiers et dans l'attente des études particulières, le bureau d'étude ITEA a réalisé une simulation financière conformément à la charte de mise en œuvre des périmètres de protection signée par les différents partenaires intervenants dans le département de l'Orne.

Indemnités dues aux propriétaires :	46 000 €
Indemnités dues aux exploitants :	6 000 €

Soit un total pour les indemnités de : **52 000 €**

S'ajoutent à ces indemnités, des études particulières et travaux spécifiques aux périmètres de protection rapprochée pour une somme évaluée à **30 000 €**, soit un montant d'environ **82 000 €** pour la partie « périmètres de protection rapprochée sensible et périphérique ».

Le coût global pour l'ensemble des prestations nécessaires à la protection des sources du Val Bequet est donc évalué à **239 000 €**.

Le 11^e programme (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80 % les indemnités et travaux (dans le PPR) et à hauteur de 40 % les travaux incombant à la collectivité (PPI).

Toutefois ce programme s'arrêtant en 2024, et sans connaissance du taux prévu par le prochain programme nous réalisons une simulation avec et sans subvention (voir tableaux en annexe).

CONCLUSION

L'impact financier de la protection des captages du SIAEP de Champosoult n'est pas connu exactement. Toutefois, il ressort du plan de financement que le reste à charge pour la collectivité s'élèvera à environ 128 400 € **si l'agence de l'eau Seine-Normandie maintient le taux de subvention du 11^e programme.**

Dans ce cas, la part revenant au SIAEP de Champosoult représente un coût près de **0,14 € par m³ vendu**, moyennant un emprunt à 6.1 % sur 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 69 000 m³.

Dans le **cas le plus défavorable** (arrêt total des financements de l'agence de l'eau Seine-Normandie et aucune subvention d'autre organismes (département, ...)), la mise en place des périmètres de protection et les travaux de mise aux normes et protection des ouvrages représenterait un coût d'environ **0,30 € par m³ vendu**, moyennant un emprunt à 6,1 % sur 20 ans sans autofinancement et pour un volume annuel d'eau vendu d'environ 69 000 m³.

Etabli le 10/07/2023

par la technicienne protection de la ressource

Delphine BLOYET



COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION Captage du Val Bequet

Simulation (sans auto financement)

Indemnités + Travaux PPR	82 000,00 €
Travaux PPI	157 000,00 €
TOTAL	239 000,00 €

Subventions de l'Agence de l'eau SEINE NORMANDIE (40% PPI - 80 % PPR)	128 400,00 €
--	---------------------

Reste à charge	110 600,00 €
-----------------------	---------------------

Somme empruntée	110 600 €
Taux	6,10
Durée du prêt en années	20
Remboursement annuel	9 721,04 €
Remboursement mensuel	810,09 €
Total remboursé	194 420,77 €
Coût total du prêt	83 820,77 €
Coût mensuel du prêt	349,25 €

VOLUME D'EAU VENDU

Moyenne (2018-2022)	69 300 m³
----------------------------	-----------------------------

<u>COUT AU M³</u>	<u>0,140 €</u>
-------------------------------------	-----------------------



COUT INDUIT PAR LES PERIMETRES DE PROTECTION Captage du Val Bequet

Simulation (sans subvention et sans auto financement)

Indemnités +Travaux PPR	82 000,00 €
Travaux PPI	157 000,00 €
TOTAL	239 000,00 €

Somme empruntée	239 000 €
Taux	6,10
Durée du prêt en années	20
Remboursement annuel	21 006,58 €
Remboursement mensuel	1 750,55 €
Total remboursé	420 131,68 €
Coût total du prêt	181 131,68 €
Coût mensuel du prêt	754,72 €

VOLUME D'EAU VENDU

Moyenne (2018-2022) 69 300 m³

COUT AU M³ 0,303 €